

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés : Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-052 : RÉSILIATION MARCHÉ DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCLAIRAGE

Vu le code général des collectivités générales ;

Vu la délibération N°2019-180 du 8 juillet 2019 attribuant le marché global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et des équipements urbains dynamiques de briare attribuant le marché au groupement d'entreprises IN'ENERGIES CITEOS et CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE CITEOS et autorisant le Maire à signer ledit marché pour un montant de 1 634 949.52€ HT;

Vu la délibération N°2020-005 du 20 février 2020 approuvant l'avenant N°1 en plus-value;

Vu la délibération N°2020-109 du 7 décembre 2020 approuvant l'avenant N°2 en plus-value ;

Vu le montant du marché intégrant les avenants et les actualisations de prix de 1 737 970.08€ HT dont 848 721.43€ HT réglés à ce jour ;

Vu le marché N°2018-20 du 19 août 2019 ;

Vu l'article 19 du CCAP du marché ;

Considérant le choix de la municipalité de mettre en place l'extinction nocturne de l'éclairage public fin 2022 ;

Considérant que par voie de conséquence, la municipalité de Briare souhaite mettre fin au programme de rénovation de l'éclairage public ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 3 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions (Monsieur Patrice GAGNEPAIN, Madame Haiate KHEDDAR et Monsieur Fabien FAISY)

DECIDE

De se prononcer favorablement sur la résiliation du marché N°2018-20 du 19 août 2019 pour motif d'intérêt général.

AUTORISE

Le Maire à établir le décompte de résiliation conformément à l'article 19 du CCAP du marché et à le notifier au titulaire du marché, la date effective de la résiliation retenue sera celle de la notification.

AUTORISE

Le prélèvement des frais d'indemnisation sur les crédits réservés à l'opération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ladite résiliation.

Le 15 mai 2023

Le Maire,


Pierre-François BOUGUET

